

**GARDES CHASSE PARTICULIERS
GARANTIES ET TARIFS SAISON 2023/2024**

FORMULE COMPLETE : RC GARDE +options 1 et 3 : 65 €

1 - ASSURANCE GARDE pour l'ensemble de ses missions

25,00 € TTC

- ▶ GARDE CHASSE
- ▶ GARDE PECHE
- ▶ GARDE DES BOIS ET FORETS
- ▶ GARDES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

▶ **La garantie responsabilité civile des gardes particuliers est déclenchée par un fait dommageable** (article L124-5, 3e alinéa, du Code des assurances). La garantie déclenchée par le fait dommageable vous couvre contre les conséquences pécuniaires des sinistres, dès lors que le fait dommageable survient entre la prise d'effet initiale de la garantie et sa date de résiliation ou d'expiration, quelle que soit la date des autres éléments constitutifs du sinistre.

Constitue un sinistre, tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant votre responsabilité résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un fait dommageable unique.

▶ **Particularité pour la garantie Défense pénale et recours suite à accident** : elle couvre les préjudices qui nous sont déclarés avant la résiliation et dont les éléments constitutifs sont inconnus de vous à la prise d'effet de votre contrat.

Option 1 - ASSURANCE RC CHASSE

37,39 € TTC

▶ **RESPONSABILITE CIVILE CHASSE + RC CHIENS EN ACTION DE CHASSE + RC PRESIDENT OU ORGANISATEUR DE CHASSE OU DE BATTUE + RC ACCOMPAGNEUR/ACCOMPAGNE**

Option 2 – ASSURANCE DOMMAGES CHIENS

**Petit gibier - 46,31 € TTC
Gros gibier - 95,44€ TTC**

- ▶ **DOMMAGES AU CHIEN TATOUE/PUCE (dans la limite de 5 chiens) âgé de 0 à 9 ans à hauteur de :**
- 500 € en cas de décès
 - 400 € en cas de blessures en action de chasse.
- La garantie est assortie d'une franchise de 50 €.

Option 3 - PROTECTION JURIDIQUE

6,50 € TTC



TELEPHONE : 05 34 45 51 45

FAX : 05 34 45 51 40